CHARTE DE BONNE CONDUITE

Cette charte a pour objectif de définir les modalités du vivre ensemble au sein de l'ACM.
Celles-ci se déclinent en plusieurs règles :



Respecter les autres enfants, les adultes : être poli.



Respecter le matériel : ranger les choses et ne pas les jeter.



Respecter les locaux.

Proscrire la violence verbale et physique même pour « de faux ».



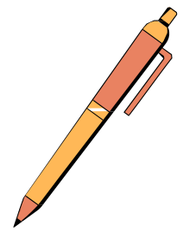
Se laver les mains avec du savon avant les repas et après être allé aux toilettes.



Respecter le Tri Sélectif des déchets.



Ne pas ramener d'objets personnels (sauf les livres).





J'aide mes camarades et je suis bienveillant.



Respecter les endroits et les moments où le silence est de rigueur.

Afin de garantir un repas calme et agréable pour tous, une charte de bonne conduite est mise en place.

Si un enfant ne respecte pas les consignes malgré **3 rappels**, il pourra être invité à **prendre son repas seul à une table pour le reste du repas**, afin de retrouver un climat calme.

Si ce comportement se répète, les parents seront convoqués et un **passeport de comportement** pourra être mis en place afin d'accompagner l'enfant, de suivre ses efforts et de favoriser une amélioration de son comportement.

À la fin de chaque semaine, un point sera fait avec les parents afin de faire le bilan du comportement de l'enfant, et de valoriser ses progrès.

M. ou Mme …….. Parent de ……. m'engage à sensibiliser mon enfant aux règles de l'ACM et sur le bienfondé de ces dernières.



<u>Signature d'un parent et date</u> :